

Jeudi 15 avril 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-30

DISPOSITIF D'INCITATION À LA FRÉQUENTATION DES FESTIVALS DE L'ÉTÉ

Le jeudi 15 avril 2021 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Julien **AUBERT** - M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** -
Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Marion **COUTRIS** -
Mme Aurélie **FERRIER** - Mme Jehanne **MARROU** -
Mme Elodie **PRESLES** - M. Jean-Pierre **RICHARD** -
M. Philippe **VARDON** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

M. Christian **ESTROSI** par M. Michel **BISSIÈRE**
M. Richard **GALY** par M. Robert **BÉNÉVENTI**
M. Michel **KELEMENIS** par Mme Aurélie **FERRIER**

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Laurence **CABROL** - Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID** -
M. Pierre **DUSSOL** - Mme Chantal **EYMELOUD** -
Mme Bénédicte **LEFEUVRE** - Mme Agnès **RAMPAL** -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2019-34 de la Régie culturelle régionale du 16 décembre 2019 portant sur la Convention de transfert entre l'Arcade et la Régie culturelle,

Vu la délibération n°2020-05 d'Arsud du 20 février 2020 portant sur la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président,

Vu la délibération n°2020-06 d'Arsud du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

Vu la délibération N°2021-21 d'Arsud de ce jour portant sur le vote du budget supplémentaire 2021,

Considérant :

- Que l'accès de tous les citoyens à la culture est un principe qui anime l'ensemble de la politique culturelle régionale,
- Que la présence d'une offre culturelle de proximité est une réponse à la volonté d'élargir les effectifs des publics concernés par l'offre culturelle, notamment les publics les plus éloignés,
- Que pour accompagner la reprise post-crise de ce secteur, la Région souhaite proposer un dispositif incitatif pour favoriser le retour du public dans les festivals, encourager la fréquentation de proximité pour donner l'occasion aux habitants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de découvrir l'offre culturelle de leur territoire,
- Que les festivals bénéficiaires de cette opération devront satisfaire aux conditions suivantes :
 - Tenue du Festival entre le 15 juin et le 15 septembre 2021,
 - Se déroulant en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - Ayant au moins trois jours de programmation avec trois spectacles payants,
 - Faisant appel à des artistes, ensembles ou compagnies professionnels,
 - Ayant été soutenu par la Région en 2020 ou proposant une jauge minimale de 350 places.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De prendre acte qu'un contrat de prestations intégrées sera conclu entre Arsud et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin qu'Arsud mette en œuvre, pour le compte de la Région, un dispositif d'incitation à la fréquentation des festivals de l'été au bénéfice des habitants de la région Provence Alpes Côte-d'Azur.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 15 avril 2021

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**

